

Nous devons
 faire de la
 politique !



A la FNCC, nous pensons que l'action politique n'a pas (tout au moins pas encore !) été absorbée par la "machine-technocratie" ou le "tout-économique".

La culture est liée au développement de la société et à tous les aspects du comportement humain. Elle constitue cet espace collectif que nous créons, consciemment ou non, au sein de nos villes et territoires. La liberté, la volonté et les choix doivent refonder les politiques de la culture pour les mettre au cœur du politique et de nos actions d'élus locaux et territoriaux. Telle est bien l'essence même de l'engagement politique : faire primer la liberté et la volonté.

Avec les nouvelles organisations territoriales, on assiste à une dévalorisation du politique... On entend même parfois dire que nos politiques en faveur de la création artistique ne serviraient à rien, comme s'il s'agissait de dépenses d'agrément. Eh bien non ! Certes l'art ne sert à rien. Il extériorise un sentiment, une pulsion, un détail de l'homme ou du monde. Et c'est justement pour cela qu'il faut le défendre ! L'art, heureusement, n'est pas utile à l'homme. Il est pour lui une nécessité. Si l'art devait être utile, qui aurait inventé la poésie, les chansons d'amour ? Sa valeur n'est pas dans son utilité mais dans sa capacité à étonner et à émouvoir. A nous faire vivre.

Nous sommes donc engagés dans ce combat. Les arts et la culture sont au cœur de toute action politique. Pour remplir son rôle d'écoute, d'invention et de partage, une politique culturelle doit être pensée politiquement. Elle ne doit pas être simplement administrée, mais contribuer à tracer la conception même de la société dans laquelle nous souhaitons vivre. La mission des élu-e-s à la culture ne peut pas se réduire à des inaugurations et à la gestion des équipements et des budgets. Leur mission est bien de faire de la politique.

Deborah Münzer,
 présidente de la FNCC

Dossier

1

[Lire l'article](#)

Retour sur les Journées d'Avignon 2017 de la FNCC : paroles d'élu-e-s. Après le Congrès de Saint-Etienne en mars, les Journées d'Avignon ont été des moments intenses de réflexion et de propositions. Echos.

Actualités

2

[Lire l'article](#)

A propos des emplois aidés culturels. Le Gouvernement a pris la décision, cet été, de diminuer le nombre des emplois aidés. Quelques éléments à propos du nombre et du rôle de ces emplois dans le secteur culturel.

3

[Lire l'article](#)

Soft power : la France au sommet. Une étude américaine établit un classement des 30 premiers pays en matière d'influence culturelle. Avec un rôle accru pour les villes.

Echos des collectivités adhérentes

4

[Lire l'article](#)

Vincent Chauvet, maire d'Autun. Autun, en Saône-et-Loire (15 000 habitants), est riche d'un très important patrimoine, notamment romain et médiéval. Son maire expose les ressources culturelles de la ville et ses priorités politiques en matière de culture.



5

[Lire l'article](#)

Christiane Mathos, conseillère municipale déléguée aux Cultures partagées de Montceau-les-Mines. Aux côtés de sept autres communes, Montceau-les-Mines célèbre chaque année la fin de l'abolition de l'escalvage au travers du Festival Outre-mer en Bourgogne.



Analyses

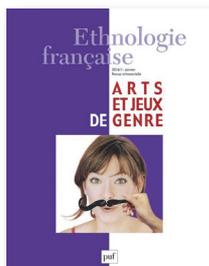
6

[Lire l'article](#)

La salle de cinéma de l'avenir. Face à la concentration croissante des circuits de diffusion, notamment au mains de sociétés chinoises, l'avenir des petites et moyennes salles de cinéma passe par leur différenciation. Le cinéma revient en centre-ville et sera, au-delà de son seul rôle de lieu de diffusion, un "lieu de vie", une "agora". A propos d'un rapport remis au CNC.

7

[Lire l'article](#)



Culture et assignations de genre : le coût de la transgression. Dans un dossier intitulé "Arts et jeux de genre", la *Revue Ethnologie française* montre que, contrairement aux idées reçues, le monde artistique préserve et reproduit l'héritage de la distinction des sexes. Certain-e-s la transgressent, mais le paient au prix fort.

vie de la fncc

Prochains rendez-vous

12 octobre à Nogent-sur-Marne : **Conseil d'administration et séminaire : Les élu-e-s à la culture doivent faire de la politique !**

les journées d'Avignon de la
FNCC
2017

dossier
spécial

Autour de son Assemblée générale à Avignon – qui a vu le renouvellement de ses instances nationales : Conseil

d'administration, Bureau et présidence –, la FNCC a organisé de très nombreuses rencontres, notamment grâce à la mise à disposition de locaux par la mairie de la ville, adhérente et membre du Conseil d'administration depuis de nombreuses années. Ces temps de discussion ont été placés sous le sceau de la richesse des échanges, de l'intérêt des débats et de la diversité des thèmes abordés, grâce à la présence et la participation de nombreux élu-e-s et professionnel-le-s.

Dans un contexte politique encore marqué par les incertitudes mais aussi par les possibilités d'innovation liées à la réforme territoriale, marqué aussi par les résultats des élections présidentielles et législatives – et avec toujours en arrière-plan la menace persistante d'attentats terroristes –, la parole des élu-e-s était attendue. Et ce d'autant plus que la réunion de son 24^e Congrès, fin mars à Saint-Etienne, a doté la Fédération de cinq propositions, votées à l'unanimité (*la Lettre d'Echanges n°154 et sur le site de la FNCC*), des propositions qui constituent aujourd'hui sa feuille de route pour œuvrer au renouvellement des politiques culturelles publiques. Echos.

Paroles d'élu-e-s



Vue de la place des Carmes, devant la "Maison Manon", l'annexe de la mairie d'Avignon où se sont déroulés plusieurs rencontres et moments de convivialité des Journées d'Avignon de la FNCC

Judi 13 juillet

Rencontre avec Laurent Roturier, président de l'Association nationale des DRAC

Ce rendez-vous, le premier dans cette configuration, marquait la volonté du ministère de la Culture d'établir un travail plus étroit avec les collectivités territoriales. **Danielle Buys**, qui représente Toulouse Métropole à la FNCC, a ouvert le débat par cette question : « Quelles sont les relations des DRAC avec les intercommunalités, les départements, les régions et les métropoles ? » Pour **Philippe Laurent**, maire de Sceaux, une commune du Grand Paris, ce sont les communes qui assurent l'essentiel de l'engagement culturel territorial. Quant aux métropoles, « elles devront évoluer. La loi a imposé un seuil de 400 000 habitants et plaqué un fonctionnement et un mode de financement uniques et qui ne sont pas satisfaisants. Nous ne pouvons pas rester dans cette situation. Il n'y a pas eu de véritable envie de s'impliquer. » De là, une réduction de leur engagement culturel à la seule question des transferts.

« Pour le Grand Paris, les Territoires n'ont pas compris que le transfert de la gestion d'équipements n'équivalait pas à une réelle prise de compétence sur les politiques culturelles », estime **Déborah Münzer**, maire-adjointe à Nogent-sur-Marne, aujourd'hui présidente de la Fédération. Pour sa part, **Jean-Philippe Lefèvre**, maire-adjoint à Dole, considère positivement la démarche de la Métropole du Grand Lyon : « Les Lyonnais ont véritablement inventé quelque chose : prendre puis rendre pour que la gestion se fasse au plus près des territoires. »

Laurent Roturier précise les attentes de l'Etat vis-à-vis des collectivités. « Pour ce qui est de notre relation, la ministre demande que vous preniez des initiatives sur les territoires pour que nous puissions ensuite y travailler avec vous. Pour notre part, nous serions ravis de travailler avec la FNCC. Bien sûr, nous aurons des contraintes budgétaires. Mais notre priorité restera de voir comment nos grands



équipements peuvent être mis au service des territoires, dans la proximité. » Avec une attention particulière portée à la jeunesse.

Le président de la FNCC, **Florian Salazar-Martin**, s'interroge non tant sur les moyens que sur le sens des politiques culturelles. « Le problème consiste surtout à savoir si nous serons assez intelligents pour ce travail de proximité. Le ministère dit que certains pensent encore que la culture n'est pas pour eux... Mais de quelle culture s'agit-il ? J'entends encore trop dire qu'il faut "apporter" la culture... On n'a pas encore compris que toute personne porte une culture à l'égale des autres. Quand on ne peut pas vivre ce qu'on est, on se sent délégitimé. »

De son côté, **Marc Brunet**, maire-adjoint à Fontenay-sous-Bois, revient sur la priorité affichée par le ministère de la Culture pour la jeunesse et l'EAC et note deux problématiques : celle d'une diversité des jeunesses (et donc des politiques menées en leur direction) et celle des moyens : « L'aspect budgétaire n'est pas secondaire pour un plan d'action culturelle en direction des jeunes. Il faut des marqueurs forts de l'Etat. Or le coup de rabet n'en est pas un... » (la baisse annoncée de 50M€ du budget du ministère). « Et il en va de même dans les collectivités : la culture est toujours la première impactée. L'Etat ne peut pas affirmer ses priorités seulement par la parole. »

Vendredi 14 juillet

Réunion du groupe de concertation élu-e-s/professionnel-le-s sur les arts de la rue

Initié depuis trois ans et impliqué notamment au sein de la Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public (MNACEP), le groupe de concertation élu-e-s/professionnel-le-s sur les arts de la rue (FNCC, Artcena et la Fédération nationale des arts de la rue) s'est réuni à l'occasion de la réactualisation par Artcena du guide *Organiser un événement artistique dans l'espace public*, présenté par son concepteur, José Rubio.

Pour **Lucile Rambert**, présidente de la Fédération nationale des arts de la rue, les véritables questions sont les suivantes : « Comment faire pour ne pas être pénalement responsable s'il se passe quelque chose ? Comment articuler liberté et espace public ? Comment prend-on ensemble les décisions éclairées pour ne pas verser dans une logique de couvre-feu ? » **Gwenola David**, directrice d'Artcena, y voit un enjeu plus large : « La question est celle de l'articulation entre responsabilité individuelle et responsabilité collective. Comment notre société aborde-t-elle cette question ? Les notions d'espaces individuels et d'espaces communs sont à remettre en travail. » Une approche qui, au-delà des seuls arts de la rue, pose en effet la question de la disponibilité de l'espace public comme un enjeu de société transversal et fondamental et que la FNCC a formalisée dans la 5^e proposition du Congrès : « *Œuvrer à une politique garantissant la disponibilité, l'ouverture et la convivialité des espaces publics et des équipements culturels pour y instaurer la qualité d'accueil, l'égalité d'accès par la gratuité, au bénéfice de la mixité sociale et du dialogue interculturel et intergénérationnel.* »

Florian Salazar-Martin insiste sur l'importance de ne pas réduire la question de l'espace public à des problématiques de sécurité et sur la nécessité pour les élu-e-s de s'en emparer. « La question est politique et anthropologique. L'espace public est le lieu où l'on se retrouve, hors des espaces privés. Or l'espace public fait l'objet d'une crise à laquelle nous avons tous contribué. On constate une cascade de renoncements de responsabilité, avec

une pression accrue sur les maires. Il y a des tensions préjudiciables au dialogue, alors que ce dialogue au sein des équipes municipales est fondamental. Ce groupe de concertation doit se préoccuper de la question des espaces publics d'un point de vue existentiel, pour les personnes. Comment refait-on sens dans la ville, dans la campagne ? »

Se pose ici la question du profond traumatisme provoqué par les attentats. « Je suis assez d'accord sur l'importance des espaces publics comme lieux de démocratie pour les personnes. Mais les mentalités ont considérablement changé. Le citoyen attend d'être protégé. Il est obnubilé par l'idée des risques. N'est-ce pas là qu'il faut agir ? Dès l'école ? », s'interroge **Martine Vessière**, maire-adjointe au protocole d'Issy-les-Moulineaux.

Pour **Danielle Buys**, « il faudrait que nous définissions la conception de l'espace public que nous voulons porter. Ne devrions-nous pas commencer par là et y sensibiliser les élu-e-s, au-delà des seuls adjoint-e-s à la culture ? La FNCC pourrait s'engager sur ce travail afin de faire comprendre que l'espace public est un lieu essentiel de solidarité et de rencontres. » Une nécessité de dialogue et d'ouverture que partage **Sylvie Lenoble**, conseillère municipale à Saint-Pierre-des-Corps : « Il faut aller au bout de ces questions pour donner de l'élan. Et dire l'impératif d'agir ensemble au lieu de se contenter d'installer des barrières qui, de toute façon, ne protègent pas. »



Vendredi 14 juillet

Réunion du groupe de concertation élu-e-s/professionnel-le-s sur le cirque

L'an passé, ce groupe de concertation, qui réunit Territoires de cirque (un collectif de 37 structures), le Syndicat des cirques et compagnies de création, la Fédération nationale des écoles de cirque, Artcena et la FNCC, avait présenté la publication du *Carnet Cirque*, réalisé en commun. Une collaboration autour de la réactualisation de la charte d'accueil des chapiteaux de cirque, *In Situ*, avait également été mise en place. Elle devrait être officiellement signée en novembre 2017.

Pour **Didier Patard**, président de Territoires de cirque et directeur de la scène conventionnée cirque Transversales, à Verdun : « Si on souhaite que la Charte ne reste pas confidentielle, elle doit être revendiquée comme un acte politique. » **Serge Borrás**, directeur de la Grainerie/Fabrique des arts du cirque et de l'itinérance, à Balma (Haute-Garonne), considère qu'il est aussi possible de « parler de la Charte à l'issue de chacune de nos manifestations », afin de lui donner plus de visibilité. Cela pourrait aussi être l'un des éléments de formations que Territoires de cirque et la FNCC envisagent.

La réunion à Avignon a été l'occasion d'évoquer des acteurs trop souvent exclus des concertations mais qui devraient cependant être signataires de la Charte : les cirques traditionnels. Une grande part des échanges ont concerné ces cirques dits "de famille" qui, s'ils « vivent pour une grande part les mêmes problématiques que les cirques de création » (**Alexandrine Bianco**, vice-présidente du Syndicat des cirques et compagnies de création et directrice de la compagnie CirkVost), connaissent aussi des difficultés spécifiques, d'une part pour ce qui est de la présence d'animaux sauvages dans leurs spectacles et, d'autre part, pour arriver à trouver des lieux d'accueil sur les communes.

La directrice d'Artcena, **Gwenola David**, expose la crise « structurelle » des petits cirques employant des animaux : les zoos n'en vendent plus et beaucoup de gens se refusent aujourd'hui à aller voir des spectacles avec des animaux sauvages. Tout un modèle et une économie sont menacés.



Florian Salazar-Martin : « Il y a vraiment un savoir-faire en danger. Nous avons reçu à Martigues le Cirque Muller. Il y a eu beaucoup de désarroi. Les villes n'ont pas de réponse appropriée, alors ils s'installent de manière sauvage. J'étais le seul élu qu'ils voyaient. Il n'y a pas de dialogue. La police règle tout. La profession est sinistrée. Quelle place donnons-nous à ces personnes ? Les espaces d'accueil en ville sont de moins en moins nombreux. »

Bruno Vatan, maire-adjoint à la culture de Colomiers, confirme : « Ce sont d'habitude les techniciens qui accueillent ces compagnies itinérantes, or ils ne sont pas forcément conscients de la nature proprement artistique des expressions circassiennes. Même si la Charte d'accueil préconise de choisir pour interlocuteurs des personnes qui connaissent le cirque, ce n'est pas toujours le cas. Les élus non plus n'en ont pas forcément conscience. Un jour, un cirque s'est installé dans ma commune ; je n'ai même pas considéré que cela me regardait en tant qu'élus à la culture... »

En conclusion, **Sylvie Lenoble** propose de prévoir une journée de débat, comme celle envisagée sur les espaces publics. « Cela permettrait de faire reconnaître la place du cirque parmi les arts et aussi de poser la question de l'accueil. Chez nous, nous sommes en train de réécrire le PLU sans jamais même évoquer ces questions alors que prévoir de tels espaces dans les PLU s'avère pourtant indispensable. »

Samedi 15 juillet

Rencontre publique OPC/FNCC : “Les politiques culturelles après la réforme territoriale ?”



Rencontre OPC/FNCC
à la salle des colloques de l'ISTS, au Cloître Saint-Louis

Avec la réforme territoriale (loi Maptam, loi NOTRe, nouvelles régions...) un nouveau paysage territorial a émergé. L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et la FNCC ont estimé que le temps d'un premier bilan était venu. Avec de nombreuses questions : Quelles traductions pour l'action culturelle et artistique et pour la vie culturelle ? Comment être des acteurs des mutations en cours ? Quel rôle des élu-e-s à la culture ? Des intervenant-e-s représentant-e-s toutes les natures de collectivités territoriales étaient appelé-e-s à témoigner sur leur manière de se saisir de la réforme, avec comme inquiétude ou attention majeure l'égalité territoriale.

Régions

Agnès Sinsoulier-Bigot, vice-présidente déléguée à la culture de la région Centre/Val-de-Loire : « A partir de 2015, nous avons pris à bras le corps les lois NOTRe et LCAP, deux textes très importants, et organisé des états généraux de la culture. En trois phases : sur les territoires (urbain, rural, périurbain), par des rencontres avec les professionnel-le-s sur les six départements de la région autour de thème transversaux et en imaginant des mesures autour de quatre axes : une Conférence permanente consultative pour mettre en musique la notion de compétence partagée, une couverture de tout le territoire, une structuration des réseaux professionnels et une réflexion sur l'économie

culturelle autour de la création coopérative. » Pour ce qui est du respect de l'égalité territoriale, Agnès Sinsoulier-Bigot indique son projet « d'intensifier les PACT (projets artistiques et culturels de territoire) avec les communes et les EPCI, dans l'idée de donner une place accrue aux artistes régionaux mais aussi de favoriser la participation des habitant-e-s ».

Départements

La réforme territoriale est expressément axée sur les régions et les intercommunalités. Les départements, en revanche, sont moins mis à l'honneur, voire menacés de disparaître dans les métropoles instituées par la loi Maptam. Un choix gouvernemental que déplore **Evelyne Rabardel**, vice-présidente déléguée à la culture du Val-de-Marne : « L'existence du département porte un réel enjeu culturel car, avec les communes, il a été l'un des acteurs majeurs de la décentralisation. La difficulté réside dans le fait que les départements ont écrit une histoire et qu'ils ont une identité. Le mouvement actuel tend à dire "*big is beautiful*"... On ne pense plus à la proximité. On entend davantage parler de compétitivité internationale que de la place des citoyen-ne-s. »

Non directement remis en cause dans son existence même par le phénomène métropolitain, l'Isère, par la voix de son vice-président délégué à la culture, **Patrick Curtaud**, dit au contraire avoir renforcé son engagement culturel. « Quand nous sommes arrivés, les budgets culturels avaient été diminués de 35%. Nous les avons ré-augmentés d'abord de 12% puis de 9%. Dans le domaine de la lecture publique, le département a lancé la signature de conventions avec les communautés d'agglomération ou de communes sièges de la bibliothèque. Mais, l'Isère étant un département très grand et très divers, dans certains endroits le réseau n'a pas pris. Il faut donc de l'accompagnement. Nous incitons également, *via* des aides financières, à des regroupements des écoles de musique. »

Ce ne sont pas seulement les métropoles qui menacent les départements, mais aussi leur articulation avec les grandes régions. Au détriment des communes rurales ? **Jany Rouger**, 1^{er} maire-adjoint

à Saint-Jouin-de-Milly, s'interroge sur l'organisation des nouvelles régions. « En Nouvelle Aquitaine – un territoire grand comme l'Autriche –, la question de l'échelon intermédiaire se pose avec vivacité. Auparavant, la relation privilégiée se faisait entre la région et les intercommunalités. Aujourd'hui, nous nous posons la question du retour du département. Ce qui est une vraie question : la réforme territoriale n'est pas achevée. »

Métropoles

Pour **Nathalie Devèze**, vice-présidente en charge de la culture à Amiens Métropole, la métropole doit contribuer activement à l'égalité des territoires au travers de politiques de réseau, dont des projets d'orchestre et de théâtre à l'école, en partenariat avec le Centre culturel et avec l'Education nationale. « Les résultats sont probants. Bien souvent, c'est la première occasion pour les parents d'entrer dans un lieu culturel. Un autre exemple, avec le quartier étudiant Saint-Leu où nous développons le projet "le Banquet de Saint-Leu" à la maison du Théâtre, autour d'un travail avec les habitant-e-s dont beaucoup sont très éloignés de la culture. » Il n'y a pas à Amiens d'opposition entre métropole et département, mais un travail commun, également avec la région : « Nous sommes en relation étroite avec le département grâce au schéma départemental d'enseignement artistique. Pour ce qui est de la région, son président, Xavier Bertrand, a augmenté son budget culture de 40%. La région nous aide à veiller aux équilibres territoriaux. »

Communes rurales

Du point de vue des communes rurales, les avis sont partagés sur les effets de la réforme territoriale, notamment selon la situation géographique. Pour **Yves Dumoulin**, maire de Fareins – une commune proche de grandes villes (Lyon, Mâcon, Villefranche-sur-Saône) –, ils sont plutôt bénéfiques : « La réforme territoriale nous a aidés. Fareins a intégré une communauté de vingt-deux communes dont notamment Trévoux, qui dispose d'une importante médiathèque avec laquelle nous sommes en réseau. C'est donc un "plus". Nous mettons aussi en place des spectacles itinérants. Autres apports de l'inter-

communalité : un soutien à notre festival de jazz qui bénéficie aussi d'une aide du département. Point négatif, le rapport avec la grande région. Cela reste très compliqué d'avoir des interlocuteurs. »

En revanche, le président de l'AMRF, **Vanik Berberian**, est plus réticent. « Cette réforme est pour nous une ineptie, car elle aggrave le processus consistant à retirer à l'échelon local sa capacité de décision pour la transférer à l'étage supérieur. Or élargir les périmètres rend tout plus difficile. Orléans ne nous connaît pas... Il faut de la souplesse et ne pas opérer de transfert vers l'échelon supérieur. La vision qu'on a dépend d'où on est. » D'où, là encore, cette note sur la pertinence de l'échelon départemental : « Pour un maire rural, le département apparaît essentiel. Or, pour la loi, hors région et intercommunalités, point de salut. Nous devons nous affranchir des périmètres administratifs et imposer cette souplesse. »

Une réforme positive ou négative ?

Plus globalement aussi, les avis sont partagés. **Philippe Laurent** regrette « qu'on ne soit pas allés plus loin dans la décentralisation des pouvoirs... Sous la pression de la haute administration, cela n'a pas eu lieu. Et l'idée de partager l'intérêt général en le diffusant sur l'ensemble des territoires n'a globalement pas fonctionné. Peut-être un peu pour la culture, comme en témoigne la réunion du CCTDC de juin. Mais n'est-ce pas une illusion ? » Autre inquiétude, la "nature" des intercommunalités agrandies. « Aujourd'hui, les périmètres des intercommunalités sont forcés. L'intercommunalité change alors de nature. Elles ne relèvent plus de la volonté des communes. On a au contraire le sentiment d'une tutelle. Là réside pour moi le véritable sujet d'inquiétude : celui de la nouvelle nature des intercommunalités. Quand une intercommunalité regroupe 120 communes, on assiste à la mise en place d'un système tout autre. »



Signature de la Convention OPC/FNCC par Jean-Louis Bonnin, président de l'OPC, et Florian Salazar-Martin

Jean-Philippe Lefèvre développe une approche plus positive. « Nous réclamons la reconnaissance de nos spécificités. La ministre de la Culture elle-même souhaite s'appuyer sur l'expérimentation territoriale. On nous demande d'être efficaces dans un contexte où se succèdent l'adoption des lois, la réforme de l'administration de l'Etat et puis celle des territoires. C'est sans doute dans l'intelligence avec les DRAC que nous devons travailler pour que personne ne soit oublié. Je veux donc donner un message d'espoir : nous avons entre les mains une loi qu'il nous incombe de faire vivre. »

La conclusion de **Frédéric Lafond**, président de la FNADAC, va dans le même sens : « Nul n'est censé ignorer la loi, mais nul n'est censé savoir comment l'imaginer. Nous devons nous saisir de cette nécessité d'imaginer. »

Samedi 15 juillet

Séminaire avec les adhérent-e-s : retour sur le Congrès

Chaque année, la FNCC organise un séminaire consacré à ses adhérent-e-s. Un moment qui prend une dimension particulière au moment du renouvellement des membres du Conseil d'administration, car c'est aussi pour beaucoup l'occasion d'un premier contact approfondi avec la Fédération. Le Congrès a, en effet, suscité de nombreuses adhésions, notamment de collectivités territoriales de la région Auvergne/Rhône-Alpes. Une thématique s'imposait, celle d'un retour sur le 24^e Congrès et de la manière d'en faire vivre l'esprit et les propositions dans les années qui viennent.



Un Congrès qui correspondait aux préoccupations des élu-e-s... « J'ai participé au Congrès aux côtés des responsables de notre pôle culturel. Nous avons été très satisfaits, car les propos s'inscrivaient parfaitement dans l'esprit de notre action. Cela nous a consolidés dans notre manière de travailler », **Jocelyne Buchalik**, maire-adjointe à la culture de Montceau-les-Mines.

... qu'il faudra continuer à faire vivre. « Le Congrès a été un magnifique temps de partage et de construction. On sentait chez tous un même désir. Mais la perception des élu-e-s à la culture

demeure difficile : on passe pour des OVNI. Comment parvenir à parler de ce congrès pour qu'il ne reste pas un temps seulement entre nous ? », **Sylvie Jacquemin**, maire-adjointe à la culture d'Auvers-sur-Oise.

... qui a bénéficié de son fort ancrage territorial... « Le choix de Saint-Etienne était pertinent car je pense qu'à Paris nous aurions eu moins de monde. La forme était également très intéressante, notamment avec les ateliers thématiques et les rencontres entre élu-e-s ainsi qu'avec les associations. Il y a aussi les propositions et les questions qu'el-



les posent. Enfin, le Congrès a bien développé en quoi consiste notre rôle d'élu-e », **Isabelle Vincent**, maire-adjointe à la culture de Chartes.

... qui a permis à toutes et à tous de s'exprimer... « J'ai beaucoup apprécié le fait que chacun ait pu participer, qu'il n'y ait pas eu de parole *ex cathedra*. Cela nous a beaucoup motivé. Bien des propos m'ont intéressée, notamment ceux de Marc Brunet sur le "tunnel des comédiennes de 50 ans". Et également les réflexions sur le rôle des élu-e-s », **Marie-Claude Le Floch**, maire-adjointe à la culture de Neuilly-sur-Seine.

... qui a redonné de l'optimisme... « De tels moments nous permettent de reprendre de l'énergie. Mais je ne voudrais pas que ce souffle bénéfique retombe, qu'il n'y ait plus ce partage autour de ce que nous souhaitons. Et il serait bien d'associer davantage les maires, d'une manière ou d'une autre », **Jane-Marie Hermann**, maire-adjointe à la culture de Viroflay.

... et tracé des perspectives. « Cela a été un temps privilégié de réflexion et d'échanges. Nous avons pu mettre noir sur blanc une vision nouvelle, élargie, de ce en quoi consiste une politique culturelle. Pour ce qui est de la fréquentation, à mes yeux elle a été assez conséquente pour un événement organisé en pleine période électorale. Maintenant tout le travail reste à faire, mais le congrès m'a donné de l'énergie », **Françoise Rougerie**, conseillère municipale déléguée à l'éducation artistique de Lille.

24^e congrès **fncc**

Dimanche 16 juillet

Ateliers COFAC/FNCC : “Vers la démocratie culturelle. Elu-e-s, professionnel-le-s et citoyen-ne-s : faire ensemble”

La COFAC (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication, constituée de 27 fédérations, confédérations et unions nationales) et la FNCC ont organisé quatre ateliers réunissant des élu-e-s et des représentant-e-s des milieux associatifs et de l'éducation populaires. Thématiques : l'éducation et l'enseignement artistiques ; le musée et le patrimoine comme outils de la pratique culturelle ; l'exposition des pratiques amateurs ; la création, la production et la diffusion des projets artistiques du spectacle vivant.

Un moment qualifié par **Françoise Rougerie** de « temps de reconnaissance mutuelle où chacun a pu prendre la parole ». **Florian Salazar-Martin** a souligné qu'il s'agissait du début d'un travail au long cours : « Ces ateliers sont un point de départ, un tout début. Nous ne sommes plus dans le champ de la culture tel que considéré traditionnellement. Il faut emprunter d'autres chemins pour élargir le périmètre habituel du territoire culturel. La question se pose aussi du pouvoir du politique. Est-il reconnu ? L'“infusion” culturelle ne se fera pas à grande échelle comme celles des nouvelles grandes régions, mais bien dans les départements et dans les communes – les uns et les autres étant aujourd'hui malmenés. Nous devons garder la main d'un point de vue politique et financier. »



Atelier n°1



Atelier n°2



Atelier n°3



Atelier n°4

Parmi les propositions des ateliers

Education et enseignement artistiques

- Instituer une rencontre nationale et territoriale de tous les acteurs culturels (ministère de la Culture, DRAC, associations, artistes et usagers) pour favoriser la concertation pour et entre tous. Ces rencontres devraient être régulières pour aller plus loin que le simple recensement, vers la construction d'étapes opérationnelles.

Le musée et le patrimoine comme outils de la pratique culturelle

- Exprimer la transversalité dans les lieux patrimoniaux, les musées, pour qu'ils passent de la présentation d'objets à des centres d'activités et deviennent des lieux polyvalents pouvant accueillir toutes sortes d'expériences (référence aux conclusions de la mission Musées du XXI^e siècle de mars 2017) ; exemples du Louvre ou du Mucem, où sont programmés par exemple des festivals de cinéma.
- Etre vigilant à la définition du patrimoine selon le territoire, en particulier le territoire rural dont l'identité est dévalorisée.

Exposition des pratiques amateurs

- Pour les pratiques autodidactes : Quel lien établir avec les autodidactes ? Comment les professionnels peuvent intervenir sur leur travail sans les faire rentrer dans un cadre précis. Il faudrait la création d'un lieu intermédiaire.
- Créer des temps de réflexion entre acteurs du service public et acteurs d'un service amateur.

Création, production et diffusion des projets artistiques du spectacle vivant

- Promouvoir du qualitatif (accompagnement - cohérence - expérimentations). Mettre en place une "task force" sur la création.
- Repenser les cahiers des charges des structures culturelles pour agir vraiment ensemble au développement territorial.
- Demander aux DRAC de renforcer leur rôle d'ingénierie et de coordination des acteurs.

Dimanche 16 juillet

Réunion publique AMRF/FNCC : "Culture et ruralité"

En amont du renouvellement de la convention entre l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et la FNCC, un temps de réflexion commune a été consacré à la nécessité pour les territoires ruraux d'assumer – d'inventer ? – une identité spécifique et tournée vers l'avenir.

Les territoires ruraux sont décrits par **Vanik Berberian**, président de l'AMRF, comme des territoires d'inquiétudes et de repli : « Les élections ont montré un fort vote de réaction dans les campagnes. Pourquoi ? On se dit qu'on nous oublie, alors on se défend comme on peut. Ces inquiétudes génèrent un sentiment de marginalisation. » D'où la nécessité d'assumer positivement la spécificité du monde rural. « Certains mots inquiètent, comme parfois celui d'identité... Or de mon point de vue, il s'agit d'une notion positive. L'identité, c'est le paysage, la cuisine, les gens, les langues... On a besoin de revendiquer son identité. Il y a un complexe de la ruralité ; alors on veut ressembler à la ville. Quand les gens parlent de la ruralité, la première lecture est positive. Mais juste après, on ajoute que la ruralité n'existe plus, que c'était hier. Cela nous enferme et on s'auto-enferme. Une nostalgie mortelle. »

Jany Rouger confirme le regard négatif sur la ruralité, alors même que ce sont des terres d'innovation : « Les clichés sur la campagne sont terribles. Or le taux de développement de la population, qui est de 0,6% dans les villes, y est de 1%. Par ailleurs, un économiste a montré que, sur quelque plan que ce soit, l'innovation est plus forte en milieu rural qu'en secteur urbain. Et rien ne prouve que les métropoles soient davantage productrices de richesses. Les territoires ruraux ne sont plus des territoires en perte de vitesse. »

Mais pour **Guy Dumélie**, vice-président d'honneur de la FNCC, d'un point de vue culturel, le dynamisme des communes rurales dépend en grande part de l'engagement des maires : « J'habite un petit village dans l'Oise, où je fais partie d'une troupe de théâtre en amateur. Nous jouons dans les villages. Tout dépend du maire. S'il assume réellement une fonction d'animateur, il se passe des

choses formidables car il libère les énergies. Il faudrait que l'AMRF convainque les maires d'être les animateurs sociaux et culturels de leur territoire. » Pour sa part, **Karine Gloanec Maurin**, présidente d'honneur de la FNCC, estime que l'engagement culturel devrait relever d'une obligation légale : « Il est regrettable que la nouvelle loi de territoire n'ait pas exigé une compétence culturelle obligatoire pour toutes les natures de collectivités. Car dès qu'on construit un projet culturel, on constate un recul du vote Front national. Il y a urgence à porter attention à des populations qui se sentent abandonnées. »

Jessie Orvain, vice-présidente culture de la Communauté de communes Mont-Saint-Michel/Normandie porte cette volonté politique en faveur de la culture. Mais la tâche est grande et les interrogations nombreuses. « Mon territoire a une superficie de 1 500km² et regroupe 97 communes. Toutes les questions se posent de manière frontale : un réseau d'écoles de musique en difficulté, un réseau de lecture publique avec une faible fréquentation... La question de l'ingénierie aussi : comment crée-t-on un service ? La culture représente un quart du budget de l'agglomération. Il y a donc les moyens d'un travail passionnant. Mais c'est une page blanche. Il faut une vraie liberté d'invention. »

Conclusion de **Vanik Berberian** en forme de mise en garde : « La France a connu aujourd'hui un séisme territorial. Des risques de répliques existent, car le politique n'a pas su voir l'évolution des territoires. La nouvelle ruralité reste méconnue. »





Après la signature
de la Convention
AMRF/FNCC

Lundi 17 juillet

Colloque des associations d'élu-e-s du CCTDC : "Collectivités territoriales et politiques culturelles"

Depuis 2010, les associations d'élu-e-s du CCTDC se réunissent à Avignon pour débattre de l'avenir des politiques culturelles. Le nouveau contexte instauré par la réforme territoriale pose de nombreuses questions, au premier rang desquelles celle de la solidarité et de l'affirmation de la responsabilité culturelle partagée entre collectivités territoriales et avec l'Etat. C'est également l'occasion d'affirmer le rôle majeur d'innovation et d'expérimentation des collectivités territoriales.



Après les attentats, on entend partout dire que « ce qui nous relie, c'est la culture », constate **Florian Salazar-Martin**, « et pourtant on constate que les baisses des dotations de l'Etat aux collectivités se confirment... ». Il faut certes s'adapter, mais sans pour autant que l'engagement culturel des collectivités faiblisse. « On a besoin de la dépense culturelle publique. Cette responsabilité doit s'exercer à tous les niveaux, Etat compris. » **Olivier Bianchi**, maire de Clermont-Ferrand et co-président de la commission culture de France urbaine, souligne également la difficulté du contexte en notant que les collectivités en portent une part de la responsabilité en s'étant engagées dans une concurrence entre territoires : « Nous avons péché par volonté de rayonnement. » Aujourd'hui, les collectivités ont de grandes difficultés pour maîtriser leurs politiques. Le nouvel élan ne viendra pas d'en haut mais des expérimentations des territoires. « Il faut se nourrir des innovations pour les généraliser. »

Agnès Sinsoulier-Bigot, vice-présidente culture de la région Centre/Val-de-Loire et membre de Régions de France, rappelle les termes de la loi LCAP : « Chaque Conférence territoriale de l'action publique institue au moins une commission culture ainsi qu'un débat sur la culture en plénière par an. La culture relève donc d'une compétence partagée. » Mais elle note aussi que bien des initia-

tives de concertation préexistent, notamment sous la forme de Conférences permanentes consultatives, que ce soit en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine... Pour sa part, « la région Centre/Val-de-Loire a organisé des états généraux avec les acteurs des filières professionnelles ». Une diversité des manières de faire dont l'ensemble des participant-e-s considèrent qu'elle constitue la richesse même des politiques culturelles territoriales.

Cette capacité d'innovation culturelle est celle des professionnel-le-s, mais également celle des habitant-e-s, à laquelle on prête insuffisamment attention : « Beaucoup de talents sont étouffés. Il faut les faire émerger et les accompagner », plaide **Elisabeth Perrenot-Marque**, maire-adjointe à la politique de la ville de Septèmes-les-Vallons et membre du CA de Villes et Banlieues. Evoquant les états généraux de la culture organisés à Clermont-Ferrand, avec le recueil de plus de deux mille contributions, Olivier Bianchi relève également l'essor de l'engagement citoyen et note l'importance prise par de nouveaux enjeux tels que le respect de la parité femme/homme ou encore la nécessaire attention aux cultures étrangères. « Mais cela ne fait pas "doctrine". Il est temps de faire des états généraux pour élaborer un pacte fondateur. » Plus que de doctrine, **Déborah Münzer** évoque la nécessité de « construire un "récit" », non pas un récit uniforme mais élaboré à partir de la diversité des initiatives territoriales.

Mardi 18 juillet

Rencontre avec France urbaine

Ce temps de travail avait pour objet la préparation d'une publication commune sur le thème "Métropoles et culture". Au-delà de cet objectif concret, la présence d'élu-e-s et de professionnel-le-s représentant de très nombreuses métropoles a montré la diversité de leurs approches de la culture et, surtout, la spécificité de leur "histoire communautaire".

Pour la **Métropole de Grenoble**, l'une des questions majeures est celle de la manière de travailler le rapprochement entre les grands équipements et la ville-centre. Problématique différente pour **Orléans Métropole** : l'inquiétude des maires qui craignent d'être privés de leur responsabilité en matière de culture. A **Aix-Marseille Provence Métropole** aussi – une métropole qui s'est construite contre la volonté d'une majorité des maires –, la prise en charge de la culture par la métropole suscite des inquiétudes. En revanche, à **Clermont Auvergne Métropole**, qui regroupe 21 communes, le cap du "chacun chez soi" est passé, même si des difficultés persistent pour les communes de la deuxième couronne, car elles ressentent encore le fait métropolitain comme une atteinte à leur intégrité.

Parmi les très grandes métropoles, le cas du **Grand Paris**, organisé en Territoires, reste à part. Pour autant, l'une des préoccupations majeures est partagée par d'autres : la réflexion s'en tient encore aux équipements et à leur transfert mais non au contenu d'une réelle politique culturelle. Même témoignage pour le **Grand Besançon**. Mais quel contenu ? Plusieurs pistes sont évoquées, notamment autour des questions de mobilité, de participation citoyenne et de pratiques quotidiennes.

Pour sa part, **Toulouse Métropole** a déjà institué, à l'unanimité des communes, une Charte de la lecture publique, prémices d'une véritable politique culturelle métropolitaine. Cela étant, une évolution des esprits s'avère nécessaire, les élus de la ville-centre se considérant encore comme proprié-
taires



res des équipements transférés. Quant à **Amiens Métropole**, qui possède une très ancienne tradition communautaire, la politique culturelle métropolitaine a pour priorité la proximité, en veillant à ce que toute l'offre de culture ne soit pas concentrée dans la ville-centre.

Ces différences d'approche posent toutes une même question : comment faire pour que, au lieu de capter équipements et budgets, la métropole soit au service de la solidarité territoriale ? Comment faire pour que la métropole soit considérée positivement comme un lieu de créativité et non vécue comme l'hégémonie d'une ville-centre ? Pour le moment, en effet, certaines provoquent un effet repoussoir. Cette perspective solidaire est d'autant plus importante que les métropoles structureront les grandes dynamiques territoriales et que leur légitimité politique devrait pouvoir s'adosser, à partir de 2020, à une élection des conseillers métropolitains au suffrage direct. Quoiqu'il en soit, leur engagement culturel s'avère indispensable.

Quatre questions sont posées : la solidarité territoriale, l'importance des réseaux, l'identité ou le récit territorial et la problématique ville-centre *versus* organisation multipolaire – comment faire pour que les personnes puissent travailler et aussi vivre la culture au plus près ? –, car certains territoires ont un passé "archipélique" alors que d'autres héritent d'une structuration centralisée. Et cette certitude : la seule logique d'équipement tend à paralyser l'engagement politique. La métropole ne prend sens que dans la transversalité, par les réseaux et le partage. Enfin, la responsabilité n'incombe pas aux seuls élu-e-s : l'Etat doit également en prendre sa part.

Mardi 18 juillet

Rencontre avec Arts vivants et Départements et Culture et Départements

En novembre 2016, la FNCC, l'association Arts vivants et Départements et Culture et Départements ont organisé à Paris un colloque sur le thème "L'accès des jeunes aux pratiques artistiques et culturelles : un défi pour le département". Une rencontre qui a notamment abordé les problématiques liées aux bouleversements de gouvernance introduits par la réforme territoriale et l'avenir des politiques culturelles départementales dans ce nouveau cadre. Deux séquences de six ateliers, suivies d'une restitution en plénière, ont été proposés. La séance de travail à Avignon, à laquelle se sont joints des représentants de la Plateforme interrégionale (agences culturelles régionales), posait les premiers jalons d'une poursuite de cette réflexion pour un événement prévu en 2018.

Claudy Lebreton, président d'Arts vivants et Départements, fait part de ses inquiétudes et de la nécessité d'une action conjointe : « En nous alliant, nous pourrions construire quelque chose comme une rencontre nationale. Ce qui me gêne, ce sont des restes de jacobinisme. La décentralisation et la démocratie territoriale, auxquelles nous croyons, subissent aujourd'hui un coup d'arrêt. Cela fait des

années que nous nous battons pour défendre le bien commun et le partage de la responsabilité... Mais, avec la baisse des dotations, il n'a pu qu'y avoir un affaiblissement de la démocratie sociale. De nombreuses associations disparaissent. » **Florian Salazar-Martin** estime cependant que « quelque chose a bougé. J'entends de toute part – des villes moyennes, des petites communes, du réseau des maires ruraux, de Villes de France – qu'avec les grandes régions, l'action de proximité se perd. Le département réapparaît comme légitime. Nous devons y réfléchir. Et peut-être nouer des alliances... »

Perspective proposée par Claudy Lebreton : « Dans la suite de notre rencontre de novembre dernier et si on veut être à la hauteur du défi, nous devrions susciter davantage d'adhésion citoyenne et avoir une action plus forte. Par exemple en lançant des Assises nationales de la culture. Si nous souhaitons susciter un vrai débat, ne faut-il pas quelque chose de plus ambitieux dans lequel les courants de pensée progressistes puissent se retrouver et investir différents endroits de la place publique. Le vrai débat est celui de la démocratie. Et la culture est bien un projet politique. »



A propos des emplois aidés culturels

Actualité

Les estimant inefficaces du point de vue de l'accès à l'emploi et coûteux, le Gouvernement a annoncé, cet été, une baisse à venir du nombre des emplois aidés. Ils devraient passer de 459 000 en 2016 à 310 000 en 2017. Quelques éléments.

L'annonce a provoqué de très vives réactions tant de la part des collectivités territoriales, avec des craintes notamment dans le milieu scolaire, en particulier pour l'animation des temps d'actions périscolaires (TAP), que de la part des milieux associatifs culturels et, au-delà, de l'ensemble du secteur culturel non-marchand, institutions y comprises. Au-delà du jugement que l'on peut porter sur la pertinence de cette décision, elle met à jour la réalité d'un besoin mal identifié mais réel ainsi que d'un fonctionnement économique souterrain et indirect devenu indispensable pour beaucoup. Et finalement d'un manque de visibilité, de reconnaissance, et partant de légitimité, de nombreuses activités culturelles relevant de l'intérêt général.

Conçu au départ comme l'outil ponctuel d'une politique de l'emploi, cela fait maintenant une trentaine d'années qu'est prorogé, selon des dispositifs changeants, le principe des emplois aidés. Cette pérennité s'est accompagnée d'une extension de son utilisation à la plupart des champs d'activité de l'intérêt général, dont celui de la culture. « On ne peut que constater que les moyens sont toujours insuffisants pour défendre des domaines relevant de l'intérêt général, c'est-à-dire des activités qui, par principe, ne sont pas solvables mais cependant nécessaires. En Nouvelle Aquitaine, l'annonce d'une baisse du nombre des emplois aidés arrive à un mauvais moment, en plein travail sur la vie associative, qui constitue l'un des piliers de l'équilibre social et culturel des territoires », estime Jany Rouger, trésorier de la FNCC, président de la COFAC en Nouvelle Aquitaine et vice-président du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.

Pour Patricia Coler, déléguée générale de l'UFISC, qui rappelle le dynamisme des associations (en 2011, on comptait 267 000 associations culturelles dont 35 000 associations employeuses), la volonté de réduire les emplois aidés témoigne « d'un manque de reconnaissance du travail du tissu associatif et révèle le travail à faire pour repenser l'action publique en direction des activités d'intérêt général », c'est-à-dire « la nécessité de réorienter les financements vers ces activités par essence non lucratives et qui, de surcroît, créent de l'emploi local. Certes, les emplois aidés ne constituent pas un dispositif idéal, mais ils ont un réel impact pour l'insertion et la sortie du chômage. Il s'agit d'un vrai choix de société. Soit on investit dans des

logiques de services “communs”, soit au contraire on les précarise au bénéfice d’une logique purement économique et libérale. »

Exemples. Le site Franceinfo (30 août) relaie des chiffres donnés par le Conseil culturel de Bretagne (assemblée consultative de 70 membres représentant les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique de la région). Il y avait 10 000 emplois aidés en Bretagne en 2016. On ne sait pas avec précision les proportions de ces emplois par secteur d’activité (écoles, associations sportives ou culturelles, hôpitaux, mairies, TPE...), mais on perçoit déjà que, pour certaines structures, la dépendance à ces emplois précaires est grande.

La présidente du réseau des écoles Diwan (enseignement en langue bretonne) indique que, sur les 207 personnes employées par le réseau, 141 le sont en contrat aidé : 84 postes sont aujourd’hui menacés. Or la reconnaissance des langues régionales est inscrite dans la Constitution (« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », article 75-1) et le chapitre IV de la loi NOTRe inscrit la promotion des langues régionales, aux côtés de la culture, du sport, du tourisme et de l’éducation populaire – tous ces secteurs recourant à des emplois aidés – dans le cadre des “compétences partagées” et donc de la responsabilité de la puissance publique. Comment expliquer que l’enseignement du breton soit contraint de se financer par la voie détournée des emplois aidés ?

La structure Le Pole – pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays-de-la-Loire –, qui travaille notamment sur les cafés-culture, les risques auditifs ou les Solima (schémas d’orientation pour les lieux de musiques actuelles), note que le secteur culturel « a toujours été très dépendant des possibilités offertes par les différents contrats aidés successifs ». Les récentes réactions témoignent de la réalité de l’activité économiquement rendue viable mais invisible par le recours aux emplois aidés :

- **TPE culturelles.** Une pétition ouverte aux « acteurs des entreprises culturelles » – dont de petites maisons d’édition –, notamment de poésie, et destinée à être adressée à la ministre du Travail, s’alarme : « Il est très probable que ce début d’année signifie la faillite de beaucoup d’association et de petites entreprises. L’Etat n’a pas le droit de paralyser l’activité des entreprises et des associations (et souvent même des collectivités territoriales) en décidant de supprimer des contrats qui permettaient jusqu’alors à environ 200 700 personnes d’avoir un travail. »
- **Associations.** L’édition du 26 août du *Télégramme* cite deux cas : l’association de cinéma Toile d’Essai (Douarnenez) qui risque de perdre une salariée embauchée depuis un an et qui devait voir son contrat renouvelé. Et la scène conventionnée jeunes publics Très Tôt Théâtre (Quimper) où deux contrats en CAE arrivent à terme dans quelques mois : « Nous avons toujours fait appel à des postes aidés, quatre sur une quinzaine de postes dans l’équipe. Accueillir des jeunes ou des gens en difficulté d’insertion, ça fait partie de notre mission citoyenne », explique son directeur.

Extrait du communiqué (29/08) du Mouvement associatif (qui regroupe l’ensemble des acteurs de la vie associative organisée, laquelle emploie plus de 130 000 personnes en contrats aidés) titré “Gel des contrats aidés : Les associations demandent au Gouvernement de revenir sur sa décision” : la politique de soutien à l’emploi par les emplois aidés « est une ressource précieuse pour permettre aux acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des activités au service du plus grand nombre, dans le champ de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore de l’éducation ».

- **Les acteurs culturels de l’économie sociale et solidaire,** regroupés au sein de l’Union fédérale d’intervention des structures culturelles (UFISC), parlent, dans une lettre (8/09) adressée à la ministre du Travail, d’une menace pour l’ensemble de

« l'écosystème créatif » : « Par effet de levier, c'est évidemment l'ensemble de l'écosystème créatif qui va subir un contrecoup violent : au-delà du resserrement économique d'un secteur particulièrement dynamique, c'est toute la vie culturelle du pays qui va s'en ressentir. »

- **Institutions culturelles.** Pour sa part, le Syndeac, l'un des principaux syndicats des employeurs du spectacle vivant subventionné, souligne que, « pour les acteurs du secteur public de la culture, cette décision vient s'ajouter à la longue liste de coupes de subventions opérées du fait de la baisse des dotations aux collectivités territoriales, tandis que ces emplois sont déterminants dans la capacité de nos petites entreprises à se structurer. Dans un secteur économique fragile, la fin de ces aides à l'emploi aurait un effet négatif immédiat sur les projets artistiques et culturels sur tout le territoire. »
- **Compagnies artistiques.** Pour sa part, le Syndicat national des arts vivants (Synavi), qui représente les compagnies et les lieux indépendants du spectacle vivant, a lancé une enquête où il apparaît que « la disparition de ces contrats aidés met en péril le projet de 76% des structures de la création qui y ont recours. Pour toutes, l'impact est réel : une embauche n'aura pas lieu, la pérennisation d'un poste de CDD en CDI est remise en cause, une part de l'activité de la structure disparaît et, avec elle, une part du travail des artistes et techniciens qui y participaient » (communiqué du 7/09).
- **Les collectivités territoriales,** qui sont elles aussi directement ou indirectement utilisatrices d'emplois aidés par leur soutien aux milieux associatifs, s'alarment. Les six associations d'élus du bloc communal (AMF, AdCF, AMRF, APVF, France urbaine et Villes de France) se sont réunies le 6 septembre dans les locaux de l'AMF pour « sonner l'alerte rouge ». « L'affaire des contrats aidés qui est en train de mettre à feu la plupart des territoires », a notamment déclaré François Baroin, président de l'AMF.

« Si la question de l'efficience de la politique des emplois aidés doit être examinée, comme celle de toute politique publique, ne le faire que sous le seul prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable est bien trop réducteur. »

Extrait du communiqué du 29/08 du Mouvement associatif

Une réalité non reconnue. L'insertion à l'emploi, cause première des emplois aidés, en est-elle la seule justification ? « Si la question de l'efficience de la politique des emplois aidés doit être examinée, comme celle de toute politique publique, ne le faire que sous le seul prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable est bien trop réducteur », explique le communiqué du Mouvement associatif, qui réclame une évaluation du principe des emplois aidés à l'aune de son « utilité sociale ».

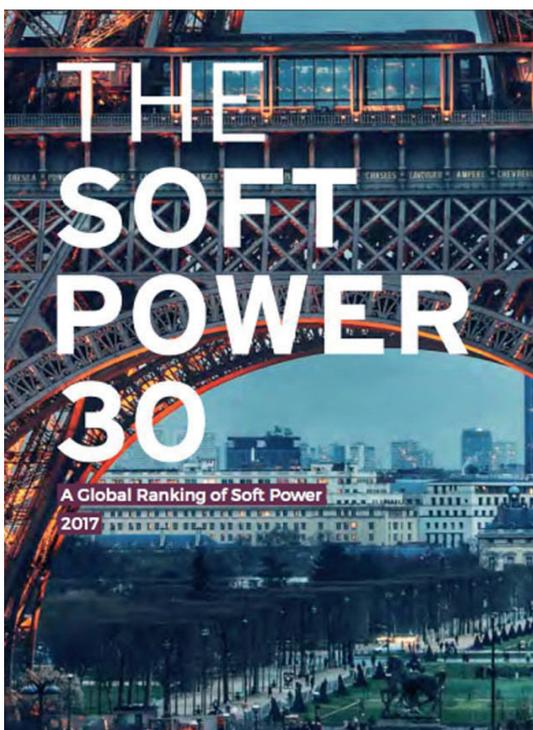
L'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui vient de publier l'organisation et l'emploi de son budget pour la culture en 2016, indique que, sur le 605M€ de sa dotation globale, « près de 52M€ d'euros sont octroyés aux opérateurs dans le cadre du décret sur le subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels, permettant le financement de quelque 6 000 emplois non-marchands au bénéfice de 744 opérateurs du secteur socioculturel ». Ce financement explicite montre que le secteur socioculturel qui, en France, doit composer entre aides directes insuffisantes et recours *via* les emplois aidés à des subventions indirectes, est là clairement reconnu en tant que tel.

L'absence de reconnaissance spécifique de la réalité de l'emploi culturel associatif entraîne un manque de légitimité de ces activités en tant que telles. Une plus grande reconnaissance de ce secteur et une réflexion approfondie et concertée sur son avenir ne seraient-elles pas nécessaires ? ■

Soft power : la France au sommet

Actualité

Dans ce monde changeant, « nos constats montrent que l'Europe retrouve son influence culturelle [“soft power”]. Il est en déclin pour l'Amérique du Nord alors qu'il se lève en Asie. La France, de ce point de vue, apparaît désormais comme le leader mondial », est-il écrit dans *Soft Power 30*, un classement global du soft power en 2017 (30 pays). Quelques éléments d'une étude qui s'adresse d'abord aux diplomates et aux Etats mais aussi aux pouvoirs locaux et notamment aux villes.



[Lire l'étude \(en anglais\)](#) 

Cette étude de grande ampleur (en anglais que nous traduisons ici) est réalisée pour la troisième année consécutive par le Centre de diplomatie de l'université de Californie Sud et le Cabinet de conseil de Portland. Elle montre en particulier qu'à la suite de l'inquiétude suscitée par le Brexit, ainsi que par l'élection de Donald Trump et la crainte d'un retour à des politiques souverainistes (cf. la doctrine dite “America First”) et enfin, grâce à la défaite du « populisme d'extrême-droite » à ses dernières élections présidentielles, la France a bondi de la 5^e à la 1^{re} place dans le classement des 30 pays dotés des plus fortes capacités de soft power. Un terme difficile à traduire, mais qui recouvre la capacité d'influence, d'attractivité et de perception positive d'un pays par les pays étrangers.

Qu'est-ce que le “soft power” ? Que recouvre ce que les Anglo-saxons appellent le “soft power”, littéralement le “pouvoir doux”, c'est-à-dire ni militaire ni purement économique ? Les auteurs de l'étude *Soft Power 30* distinguent d'une part des éléments « objectifs », comme la stabilité de la gouvernance, l'ampleur du réseau diplomatique culturel, le degré de présence et d'engagement dans des instances internationales, mais aussi, et surtout, des données culturelles : attractivité des musées, exportations de musiques et de films, qualité de l'enseignement supérieur, savoir-faire numérique... Et d'autre part des éléments « subjectifs » qu'ils ont mesurés par des sondages

menés dans 25 pays autour de huit items : la perception de la cuisine, de la qualité d'accueil pour les touristes, le dynamisme de l'industrie de luxe, l'apport des pays à la « culture globale », etc.

L'étude rappelle par ailleurs l'importance du soft power tel que défini par son inventeur, l'analyste et théoricien des relations internationales Joseph Nye, il y a une trentaine d'années : « Le pouvoir exercé avec les autres peut être supérieur au pouvoir exercé sur les autres. » Dans un monde de plus en plus complexe, multidimensionnel et interdépendant, où les conflits géopolitiques semblent gagner tous les continents,

« Même si les villes détiennent un pouvoir important, ce type de pouvoir n'est pas intimidant. On peut détester l'impérialisme français et adorer Paris. »

ce pouvoir de *faire avec*, que dynamise la mutation numérique, passe au premier plan.

L'essor du soft power des villes. L'un des éléments centraux de la redistribution actuelle du *soft power* vient du rôle accru d'acteurs non-étatiques (ONG, réseaux citoyens, entreprises d'envergure internationale) et tout particulièrement des collectivités territoriales dans leur capacité à s'inscrire dans des réseaux internationaux. « Les villes sont le premier fondement de l'organisation de l'existence humaine. Il y a toujours eu une puissante identification entre la ville et ses habitants. Même si les villes détiennent un pouvoir important dans les points névralgiques des réseaux financiers et d'information, ce type de pouvoir n'est pas intimidant. On peut détester l'impérialisme français et adorer Paris. » Les villes, en elles-mêmes et par leurs relations avec d'autres villes – et l'on peut penser ici à la fois à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), au réseau Unesco des villes créatives ou encore à celui des *Human Cities* (auquel participe Saint-Etienne) mais aussi, à l'échelle nationale, à celui des Villes d'art et d'histoire ou encore des Petites Cités de caractère... – « apparaissent comme le terreau pour construire un avenir meilleur et plus solide ».

La France, championne du soft power. Comment expliquer qu'en seulement un an, entre 2016 et 2017, la France ait dépassé la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et le Canada pour s'installer à la place la plus haute du "Top 30" du *soft power*? Un phénomène d'autant plus étonnant qu'un an plus tôt le pays subissait à la fois les effets dévastateurs d'une série d'attaques terroristes et la vague montante d'un populisme d'extrême-droite.

Il s'agit sans doute d'un effet de ciseaux. Alors que l'influence culturelle de la Grande-Bretagne est restée stable (en première place en 2015 et en deuxième place en 2016 et 2017), l'Allemagne et les Etats-Unis ont, eux, décroché. L'Allemagne est passée progressivement de la deuxième place en 2015, à la troisième en 2016, puis à la quatrième

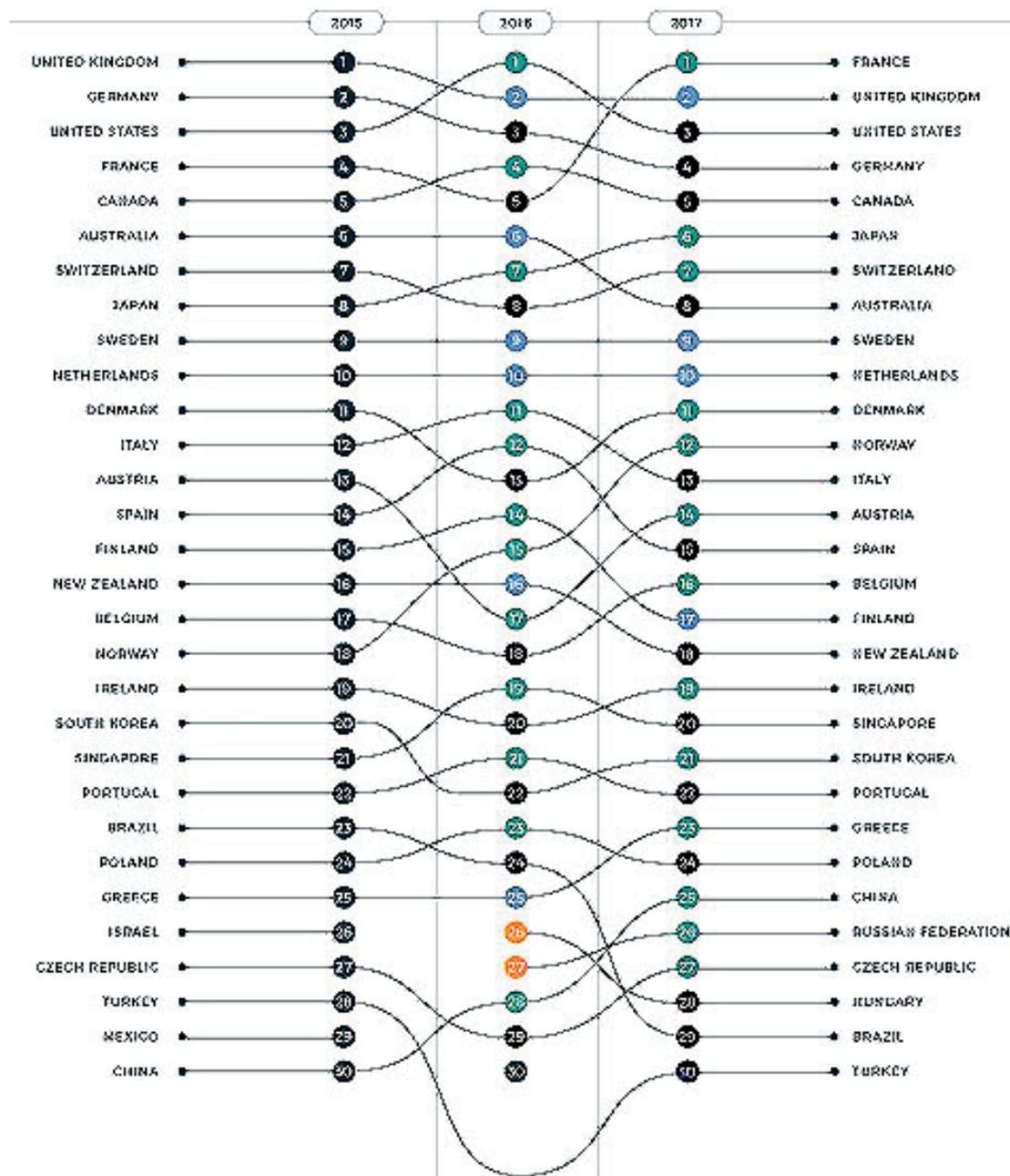
en 2017. Dans le même temps, les Etats-Unis ont chuté de la première place en 2016 à la troisième en 2017. Dans ce jeu, la France, elle, est passée de la dernière place des cinq nations en tête en 2016 à la première en 2017.

Dans la mesure où le degré de puissance du *soft power* d'un pays dépend pour une grande part de sa perception par les autres pays, on peut en conclure combien est grande l'attention prêtée à la France. Si notre pays concentre positivement les regards, n'est-ce pas que ce qui s'y passe apparaît déterminant pour l'avenir ? La France inquiétait en 2016. Le destin même de l'Europe semblait lié à son devenir politique propre : si l'extrême droite y prenait le pouvoir, le projet européen lui-même paraissait compromis. D'ailleurs, au-delà du cas français, ce palmarès montre que « l'Europe retrouve son *soft power* », ce qui dans un moment de recomposition profonde des rapports géopolitiques signale qu'elle est perçue comme une entité stable, avec laquelle il peut être intéressant de coopérer.

« L'essor du *soft power* français a d'évidence bénéficié de la défaite du Front national et de l'élection de son plus jeune président. » Réellement séduits, et de manière quelque peu partisane, les auteurs ajoutent que « ce qui émergera de ses réformes sera vraisemblablement une France plus énergique et plus dynamique, qui jouera un rôle prépondérant en Europe et peut-être dans le monde ». Les auteurs ajoutent cependant qu'il est trop tôt pour préjuger de l'avenir...

Les atouts. Fort de cette aura d'avoir su endiguer l'extrémisme et le repli sur soi qui menaçaient de nombreux pays de l'UE, notre pays potentialise des atouts acquis de longue date. « La plus grande force de la France tient à l'ampleur de son réseau diplomatique. Personne ne peut rivaliser avec elle quant à sa participation à des organisations multilatérales et internationales et quant à ses missions diplomatiques culturelles. Il n'est pas déraisonnable de penser que l'engagement et l'influence de la France sont appelés à croître. » Personne ne

LE CLASSEMENT, de 2015 à 2017



peut non plus la rivaliser pour ses restaurants, son cinéma « qui continue de fleurir » et ses musées et galeries « qui sont parmi les plus visités du monde ». « D'un point de vue culturel, la France a montré ses capacités : la menace terroriste n'a pas empêché les touristes de s'y rendre pour profiter de sa riche offre culturelle, de sa cuisine et de son savoir-vivre. »

Enfin, l'étude *Soft Power 30* présente peut-être une lacune : la francophonie et l'essor de la population

parlant ou comprenant le français. Selon le rapport de Jacques Attali – *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable* (2014) –, le nombre de francophones pourrait atteindre 770 millions en 2050 pour 230 millions aujourd'hui.

Cette croissance n'est certes pas garantie, car elle dépend d'une meilleure prise en compte politique des atouts de la francophonie. Pour autant, cette dynamique n'a pu que démultiplier l'écho d'une puissance symbolique retrouvée. ■

Portraits culturels des collectivités territoriales adhérentes



Autun

Située dans le département de la Saône-et-Loire, en région Bourgogne/Franche-Comté, la ville d'Autun compte 15 000 habitants. Riche d'un très important patrimoine – notamment romain et médiéval –, Autun est dite deux fois impériale : par sa fondation par l'empereur Auguste sous le nom d'Augustodunum et par sa fonction de résidence de Napoléon. Elle est également adossée au Parc régional du Morvan.

Vincent CHAUVET, maire d'Autun depuis le 5 juillet 2017, expose les ressources culturelles de la ville ainsi que les priorités de la politique municipale en faveur des arts et de la culture. Entretien.

Quels sont vos priorités ?

Autun est une ville bien particulière. D'abord capitale romaine, elle possède aussi une cathédrale et de très nombreuses richesses patrimoniales. Notre politique culturelle met donc d'abord en valeur son histoire, avec un objectif de rayonnement et d'attractivité. C'est d'autant plus nécessaire que nous sommes à l'écart des grands axes de circulation. La densité du patrimoine culturel s'avère pour Autun essentielle à son attractivité. J'y suis d'autant plus sensible qu'avant d'être maire, j'étais adjoint au patrimoine.

Notre priorité est ainsi de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel d'une ville qui bénéficie par ailleurs du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Sont en projet : le triplement du volume du musée Rolin qui abrite des collections des temps gallo-romains au 20^e siècle, mais aussi la transformation de l'intégralité de la mairie, bureau du maire excepté, en bibliothèque, car Autun est l'une des rares villes de sa taille à avoir une bibliothèque classée, avec un conservateur d'Etat. Nous voulons mettre en valeur nos collections. Toute la fin du mandat sera axée sur le lancement et l'achèvement de grands projets.

Quelles sont les principales ressources culturelles d'Autun ?

Là encore Autun se distingue par un service municipal d'archéologie, avec trois archéologues municipaux. Des fouilles sont menées en permanence. Sur un tout autre plan, nous avons organisé la première édition du Festival du journalisme vivant, une manifestation qui met à l'honneur le journalisme d'investigation et le reportage. Ce premier festival a connu un très grand succès et a attiré beaucoup de monde. Nous avons le projet de le pérenniser. Et j'y suis très attaché, sans doute parce que j'ai d'abord voulu être journaliste en travaillant dans plusieurs médias, avant de faire de la politique.

Quels sont les rapports de la ville avec la communauté de communes ?

Je suis aussi premier vice-président de la communauté de communes, en charge des finances. Elle aussi fait de l'histoire l'une de ses priorités, notamment autour du patrimoine du Morvan, avec en particulier une Maison du patrimoine oral, à Anost, pôle dynamique qui organise, parmi bien d'autres initiatives, une Fête de la Vielle, en lien avec le Parc régional du Morvan. Il n'en reste pas moins que la vie culturelle d'Autun reste entièrement gérée par la Ville, au travers notamment de nos deux théâtres municipaux (théâtre romain et théâtre à l'italienne).

Vous vous revendiquez politiquement de La République en marche. Cela signifie-t-il une approche particulière des enjeux culturels ?

Peut-être portons nous une vision moins idéologique de la culture, moins partisane ou militante. Donc une vision pragmatique – notamment d'un point de vue budgétaire – mais cependant ambitieuse. Par ailleurs, il y a peut-être aussi un phénomène de génération. J'ai 29 ans. Ce qui n'est sans doute pas étranger à mon attention envers les nouvelles formes de culture, aux nouvelles modalités des pratiques culturelles des jeunes, via les smartphones et autres outils numériques,

avec une approche internationale, polyglotte. Je suis très attentif aux outils de médiation numérique ou encore à l'*open data*, ce qui pose d'ailleurs de nombreuses questions, en particulier pour la mise en valeur des données archéologiques. Attentif aussi aux nouvelles attentes de la jeunesse, comme par exemple la presse MOOK [*des publications périodiques hybrides, entre magazine, revue et livre*] ou à des aspirations différentes dans le domaine du cinéma et de l'image animée.

Et puis il y a aussi la volonté de s'ouvrir vers des artistes moins "installés", en contribuant à aider à entreprendre. Favoriser l'entrepreneuriat – le *coworking*, le design, l'artisanat d'art... –, peut-être est-ce là aussi l'esprit En Marche. Car la culture apporte des opportunités d'emploi, ce qui n'entraîne pas une vision proprement managériale qui risquerait d'aliéner la culture, mais procède de la conscience qu'il y a là un réel outil de développement économique. A mon sens – et ce d'autant plus que je viens du secteur privé, dans le numérique –, il relève de la responsabilité des collectivités territoriales de soutenir l'activité culturelle économique.

Etes-vous sensible à ce qu'on appelle parfois les "nouveaux paradigmes" des politiques culturelles issus d'approches essentiellement développées par l'Unesco : diversité culturelle, droits culturels, égalité femme/homme... ?

C'est pour moi un jargon idéologique. Je ne suis pas opposé à ces approches, mais elles ne structurent pas ma conception des politiques culturelles.





Qu'attendez-vous de la FNCC ?

Tout d'abord des échanges de bonnes pratiques, mais aussi la promotion de ma ville. Et – j'assume le terme – une capacité de lobbying. La FNCC est pour moi l'un des acteurs du lobby de la culture territorialisée, qui défend le rôle des collectivités et le principe de leur libre administration. Un combat de tous les instants dont j'ai pu en faire l'expérience, au titre de représentant d'une Ville d'art et d'histoire lors des discussions sur la loi LCAP : il n'a pas été facile de faire passer des messages de simple bon sens à des fonctionnaires du ministère de la Culture à la vision volontiers techniciste... Ce côté lobbyiste de la FNCC m'intéresse. Peut-être est-ce

d'ailleurs là ma seule vision idéologique – et je crois qu'elle est partagée à la FNCC – : l'Etat doit certes mener une politique culturelle mais sans l'imposer aux collectivités. Son rôle est de les accompagner, de les soutenir, non de multiplier les contraintes ou de prendre une attitude prescriptive. Or ce n'est pas facile de faire comprendre que l'Etat n'est pas l'unique garant de l'intérêt général. Oui, c'est un combat. Un combat d'autant plus important que nous entrons dans une période où le Parlement va accroître son rôle de contrôle sur l'action de l'Etat. La présence des collectivités sera nécessaire, donc en particulier celle de la FNCC.

*Propos recueillis
par Vincent Rouillon*

La Route des abolitions

Festival Outre-mer en Bourgogne



« Que sous l'empire français, il ne reste aucun vestige d'esclavage ! Que la mesure de la fortune publique ne se calcule plus sur le nombre des malheureux ! Enfin que l'esclavage soit aboli dans les colonies, que la nation renonce pour toujours à la traite des nègres, et que le Roi, suivant le mouvement de son cœur, daigne inviter toutes les nations à abjurer ce monstrueux commerce par un pacte général que l'Humanité réclame. » Ce vœu du Cahier de Doléances de Toulon-sur-Arnoux (Saône-et-Loire), daté du 17 mars 1789, ne sera exaucé que le 27 avril 1848 par le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies française.

Au travers du Festival Outre-mer en Bourgogne/La Route des abolitions (8^e édition, du 5 au 13 mai 2017), l'association Les Amis des Antilles, présidée par Christiane Mathos, conseillère municipale de Montceau-les-Mines, commémore ce rôle mal connu de la Saône-et-Loire dans l'abolition de l'esclavage. La manifestation, en lien avec le projet de l'Unesco "Route de l'esclave", est soutenue par les communes de Digoïn, Cormatin, Saint-Point, Paray-le-Monial, Toulon-sur-Arnoux, Mâcon et Cluny. Une manifestation qui, alors qu'il y a aujourd'hui dans le monde plus de 250 millions d'esclaves (chiffre du Bureau international du travail), soit quinze fois plus que n'en ont transporté tous les bateaux négriers en quatre siècles, relève d'un combat toujours d'actualité.

Entretien avec **Christiane MATHOS**,
conseillère municipale déléguée aux cultures partagées

Qu'attendez-vous de la FNCC ?

Je compte sur la FNCC pour favoriser le rayonnement de la culture et, à travers elle, les valeurs que nous partageons. Nous disposons certes de moyens humains, mais ils ont besoin d'être encouragés. Il est bon de savoir que la FNCC est là. Et il est important – c'est mon rôle de conseillère municipale aux cultures partagées – de permettre à chacun de pouvoir se donner la main. A Montceau-

les-Mines, c'est grâce aux politiques que nous avons obtenu le feu vert pour le festival. Sans les élus, ce genre de travail resterait impossible.

Quel est l'objectif de la Route des abolitions ?

Notre responsabilité est de laisser des traces pour demain : la Route des abolitions relève d'une obligation de mémoire. Nous ne subissons pas la violence physique qu'ont connue nos ancêtres, mais il ne faut pas oublier que c'est grâce à eux, grâce à leur résistance, à leurs révoltes qu'aujourd'hui nous sommes là, libres. Eux n'avaient pas le droit à la parole, leurs familles ont été disloquées, ils ont été arrachés de chez eux. Aujourd'hui nous pouvons, nous devons en parler, dire nos valeurs, les faire passer, commémorer ceux qui ont souffert, célébrer l'abolition, par respect pour eux et pour l'avenir. Afin que cela ne se reproduise jamais. Il est de notre devoir de le dire aux enfants.

Pour ma part, c'est le sang qui m'interroge : pourquoi restes-tu là sans rien faire ? Il ne s'agit pas de se reprocher le bien-être dont nous bénéficions, mais on doit se souvenir des douleurs d'avant. Cette mission s'est imposée à moi. Certes la France reconnaît son passé d'esclavagisme. C'est dans les livres. Mais il faut que cela soit transmis dans l'éducation. Or cela reste dans l'ombre. Nous devons mettre ce passé dans la lumière, dans la vie, dans le partage et l'émotion. Ce devoir de transmission incombe en particulier à ce territoire de Saône-et-Loire qui a été aux origines de l'abolition de l'esclavage, avec des personnalités que le festival met à l'honneur : Pierre Moreau*, le général de Lavaux*, Anne-Marie Javouhey*, Lamartine* qui a aboli l'esclavage en 1848... Qu'avons-nous fait depuis 1848 ?

Le collectif Décoloniser les arts milite pour une plus grande visibilité sur les scènes culturelles des Français d'Outre-mer et, au-delà, de l'ensemble de la population issue de l'histoire coloniale française. Vous sentez-vous proche d'une telle démarche ?

Nous ne sommes ni dans la culpabilité ni dans la révolte mais dans l'émancipation, pour rassembler, pour tisser des liens par la danse, le jazz, le folklore, au travers de nombreux échanges avec l'Outre-mer. Et aussi avec d'autres pays : nous avons ainsi établi un contact avec la Suède, car j'ai découvert, grâce à un universitaire suédois, que c'était dans ce pays qu'étaient installées les industries produisant alors les anneaux de fer pour les esclaves... Nous avons aussi en projet un rapprochement avec des villes françaises concernées par ce passé : Bordeaux et Nantes.

Le thème de votre festival n'entre-t-il pas en résonance avec l'actualité, notamment avec la crise migratoire : tant de personnes arrachées de chez eux ?

En effet, dans une période troublée comme la nôtre, des similitudes de situa-

* Pierre Moreau (1620-1661) de Paray-le-Monial, précurseur de la dénonciation de l'esclavage au Brésil dont les idées influenceront les philosophes des Lumières.

* Le général Etienne Maynaud Bizefranc de Lavaux (1751-1828) de Digoïn, gouverneur à Saint-Domingue et soutien de Toussaint Louverture qui créa la République d'Haïti en 1804.

* Anne-Marie Javouhey (1779 - 1851, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny et actrice de l'émancipation des esclaves de Guyane.

* Alphonse de Lamartine (1791-1869) de Mâcon, écrivain et homme politique qui, en tant que président du Gouvernement provisoire de la 2^e République, imposa le décret de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.

tions existent. Au travers du passé, c'est donc aussi une connaissance du présent. L'esclavage n'a pas disparu, bien au contraire, même s'il se déploie sous d'autres formes. Mais pour notre part, nous nous concentrons sur l'Outre-mer et sur l'esclavage en Afrique, avec le commerce triangulaire. Quand on se rend dans les Antilles, on entend raconter l'histoire des esclaves mais pas le moment de l'abolition. Cette page n'est pas dite. Et c'est ici, en Saône-et-Loire, que j'ai découvert ces sept communes où avaient résidé des personnalités décisives, historiques pour l'abolition. Un tout petit bout de France qui s'est engagé entre 1748 et 1848 dans cette grande cause.

Comment avez-vous découvert ces villages ?

Je fais partie du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage du ministère des Outre-mer. On m'a conseillé d'aller voir un chercheur de l'Unesco qui habite en Côte d'Or. C'est lui qui m'a révélé ce passé de la Saône-et-Loire et aussi conseillé d'établir un lien avec l'Alsace où travaille déjà un comité historique sur l'esclavage, autour de l'abbé Grégoire, lequel s'est battu pour la première abolition le 4 février 1794 [une "Route des abolitions" reliant Champagny et Fort-de-Joux dans le Doubs, Embermènil en Meurthe-et-Moselle et Fessenheim dans le Haut-Rhin a été créée en 2004]. Nous avons instauré notre festival itinérant à la suite de cette découverte.

Pourquoi votre manifestation s'appuie-t-elle sur la culture ?

La culture constitue un outil bien particulier et très efficace pour les questions de mémoire. Grâce à la musique, à la danse, à des expositions, à des films nous pouvons évoquer ces questions, débattre, organiser des ateliers dans les écoles, inviter des classes et des compagnies des Antilles, proposer des voyages, des échanges... C'est une invitation à l'échange.

Et pour l'avenir ?

Je souhaiterais que le 10 mai [date de la "Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition" instaurée depuis 2006] soit fêté comme on fête le 14 juillet.

Propos recueillis
par Vincent Rouillon



La salle de cinéma de l'avenir

Analyse

Jean-Marie Dura, ancien directeur général du réseau européen d'UGC et ancien directeur général délégué d'Ymagis (société spécialiste des technologies numériques pour l'industrie du cinéma), a remis à Frédérique Bredin, présidente du CNC, un rapport sur l'avenir des salles de cinéma. Un autre monde.

Lire le rapport 

Le rapport "La salle de cinéma de demain" s'ouvre par un propos très optimiste : « Non seulement le cinéma en salles n'est pas mort mais il se porte en réalité mieux que jamais. Porté notamment par l'Asie, le parc mondial des salles a ainsi connu sur les dix dernières années, de 2005 à 2015, une croissance exceptionnelle de +36%, passant de 112 000 à 152 000

écrans : 40 000 nouvelles salles se sont ouvertes en dix ans. » Mais il pose aussi un constat plus inquiétant : « L'exploitation cinématographique internationale est entrée dans une phase de consolidation aux niveaux régional et mondial, qui aboutira à la création de cinq ou six grandes chaînes internationales, dont deux ou trois circuits asiatiques et un ou deux américains. Un fossé risque alors de se creuser entre ces circuits qui concentreront des moyens financiers, humains et technologiques importants et les autres exploitants. » Notamment en Europe.

Le texte prend acte de ce "fossé" entre les grands circuits et les salles indépendantes, laissant les premiers à leur redoutable vie concurrentielle marquée par une course aux multiplexes « survitaminés, tournés vers le spectaculaire », mais traçant pour les autres salles un avenir tout en nuance et en diversité, sous-tendu par ce constat global : « Cinéma haut de gamme et/ou "lieu de vie", la salle de cinéma revient en centre-ville pour être au plus près du public urbain, lui offrir de nouveaux services (bar, restaurant, crèche, librairie...) ainsi qu'une programmation plus riche et plus ouverte sur d'autres types de contenus. » Quant à l'accès à la diversité de la programmation, l'auteur insiste sur la souplesse que permet le passage du cinéma au numérique, car il rend possible, de manière économiquement viable, une programmation diversifiée dans les cinémas de plus petite taille.

« **Le soleil se lève à l'Est.** » Les chiffres sont impressionnants, d'abord financièrement. Bien que troisième cinéma mondial, après les Etats-Unis et l'Inde, le cinéma français ne tient en chiffre d'affaires que la septième place, avec 1,4Mds\$, très loin derrière le bloc Etats-Unis/Canada (11,1Mds\$), la Chine (6,78Mds\$), mais aussi derrière le Royaume-Uni, le Japon, l'Inde et la Corée du Sud.

Il en va de même pour la distribution. En Chine, le nombre d'écrans a augmenté de 431,2% (!) entre 2005 et 2014, avec 23 506 écrans. En revanche, sur la même période, la progression n'a été que de 6,7% aux Etats-Unis, avec 40 285 écrans et de 5,2% en France, avec 5 653 écrans. « La question n'est donc pas de savoir si le marché chinois va dépasser le marché nord-américain, mais quand. En 2017, 2018, ou dès cette année 2016 ? »

La concentration des circuits par-delà les frontières suit une logique apparentée. Le premier circuit de salles mondial est le chinois Wanda : 8 400 écrans en Chine, 5 426 aux Etats-Unis. A noter la récente acquisition par Wanda du premier circuit

européen, Odéon/UCI, soit 2 236 écrans. Pour sa part, le sixième circuit mondial – le sud-coréen CJ-CGV – vise ouvertement la première place avec plus de 10 000 écrans, soit le double de l'intégralité du parc français.

Cette course à la concentration généralise une esthétique bien particulière, peu propice à la diversité de la création. « De manière cohérente avec cette conception, les multiplexes chinois multi-programment bien souvent le même *blockbuster* dans la majorité de leurs salles, voire dans la totalité de leurs salles. » Ce que le rapport synthétise ainsi : « Le cinéma y est appréhendé essentiellement comme une industrie du divertissement avec l'accent mis sur l'utilisation des nouvelles technologies, et fort peu comme une pratique culturelle. »

On peut anticiper que la prise de contrôle par des sociétés chinoises de circuits européens non seulement exportera la "manière chinoise de vivre le cinéma" – le *Chinese way of moviegoing* – mais, de surcroît, incitera les studios américains à produire de plus en plus de *blockbusters* capables de plaire tant au public américain que chinois. D'où la crainte d'une désertion des salles par les publics européens à cause de leur moindre goût pour ce type de films. L'auteur ajoute cependant cette autre hypothèse (est-ce une perspective optimiste ?) : « Les films produits par Hollywood seront demain encore plus internationaux et universels car pensés et réalisés en fonction du goût du public du monde entier et non plus uniquement du seul public nord-américain », auquel cas la fréquentation augmentera elle aussi "universellement".

Quoi qu'il en soit, les grands opérateurs français semblent distancés dans cette course à la taille « et font aujourd'hui plus figures de cibles que de consolidateurs potentiels. L'écart va donc fatalement se creuser entre les très grandes chaînes issues de ce processus de consolidation et les autres opérateurs », poussant ces derniers « à se différencier toujours plus » pour survivre. .

La petite et moyenne salle de cinéma de demain.

Elle doit se confronter, d'une part, aux grands circuits de pur divertissement à la chinoise et, d'autre part, à la concurrence de la généralisation d'offre d'images et « à l'attractivité grandissante des loisirs domestiques audiovisuels ». Les propositions du rapport indiquent deux voies de différenciation :

le cinéma "haut de gamme" et la salle "lieu de vie" et facteur de lien social. Et une responsabilité, celle de la puissance publique. Enfin un outil : « Au classique *no parking no business*, qui reste vrai, s'ajoute désormais *no smartphone no business*. »

La salle haut de gamme, c'est celle, par exemple, au confort exemplaire mais aussi celle de la différenciation des plaisirs. Les salles du réseau *Everyman Cinema*, à Londres ainsi que dans plusieurs grandes villes du Royaume-Uni, en constituent un bon exemple. « Chaque lieu est aménagé dans un cadre relativement luxueux et sophistiqué, avec généralement un bar et un restaurant où sont proposés des vins haut de gamme, des cocktails et des produits de qualité, souvent "bio". Les salles sont de petite capacité, du fait du prix du foncier en centre-ville, mais elles privilégient du coup le côté chaleureux et le confort des spectateurs » qui sont installés dans des « sofas luxueux avec des tablettes sur le côté pour commander, déjeuner ou dîner et boire pendant la projection. »

L'impératif de la différence suppose de travailler "l'expérience-client", laquelle peut prendre d'autres formes que le luxe matériel, avec notamment ce qu'on appelle le "hors film" : retransmission de spectacles (opéras, concerts, etc.), compétitions de jeux vidéo ou encore conférences et débats.

Une autre voie, en plein essor, consiste à travailler l'architecture du cinéma, que ce soit en faisant appel à un architecte de renom pour sa construction ou à la transformation de lieux à fort caractère architectural comme des anciens bâtiments industriels. Il s'agit alors de « débanaliser » le cinéma, d'en faire un lieu particulier, prestigieux, pour ainsi dire comme pouvaient l'être jadis les théâtres de ville, afin d'attirer le public en lui donnant envie de sortir de chez lui et « d'échapper au "piège du canapé" ».

La salle "lieu de vie" constitue une version sociale ou citoyenne de cet espace différencié à la fois de la maison individuelle et du multiplexe. Sont à considérer ici, par exemple, les plus de 250 cinémas "participatifs", sociaux et solidaires qui se sont ainsi créés au Royaume-Uni, en général gérés sous la forme de coopératives à but non lucratif. « Au-delà de leur fonction stricte de cinéma, ces lieux très divers, ancrés dans des villes ou dans des zones plus reculées, participent tous du lien social et de

l'aménagement culturel du territoire. » Ce ne sont plus de "simples" cinémas mais « de véritables *hub* [*foyer*] de sorties et de loisirs ». Et eux aussi proposent d'autres services, en dehors de ceux strictement culturels, avec des crèches intégrées, un bar, une librairie... « Lieu d'échanges et de débats, la salle de demain devient ou redevient ainsi une sorte d'*agora* ou de "lieu central de rencontres de la cité". »



Une salle du Everyman Cinema à Bristol, Grande-Bretagne

Le rôle central des smartphones et du Big Data.

Mais que ce soit pour les salles des grands circuits ou les petites et moyennes salles indépendantes, le rapport estime que les exploitants, en lien avec les distributeurs, devront davantage maîtriser et utiliser les smartphones et autres outils de communication numérique « pour simplifier le parcours du spectateur, mieux cerner ses attentes et mieux communiquer avec lui ». Une perspective qui va même jusqu'à ce conseil : « Les salles de cinéma ont désormais la possibilité, grâce au *marketing* digital et à l'Internet, de recueillir énormément d'informations pertinentes sur leurs spectateurs. La question de l'exploitation intelligente et respectueuse de ces énormes masses de données se pose dans ce domaine pour en tirer le meilleur parti. »

La responsabilité publique. A la lecture de ce rapport, il semble aller de soi que la préservation de la diversité des salles appelle l'engagement de la puissance publique. Au niveau national, il envisage que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), par une incitation financière spécifique, puisse encourager les salles à proposer des services culturels et familiaux tels que des crèches ou des espaces d'exposition. Le CNC pourrait également soutenir ce que l'auteur appelle un travail de « *programmation et d'éditorialisation complémentaire* » consistant à offrir, par exemple sous forme de V&D (vidéo à la demande) des films moins commerciaux afin de renforcer le « rôle prescripteur » du cinéma auprès de ses spectateurs.

Mais c'est bien aux collectivités territoriales que la mission essentielle est confiée. En effet, tout le processus de différenciation des salles de cinéma

aptes à préserver leur existence et, à travers elles, la visibilité de la création cinématographique dans sa diversité, s'appuie sur le constat qui inaugure ce rapport : le retour des salles en centre-ville.

Sachant que le prix du foncier constitue ici un obstacle important, « il conviendrait que les communes et les pouvoirs publics s'interrogent sur les divers moyens d'accompagner ce mouvement en allégeant dans la mesure du possible la fiscalité, les charges et la réglementation qui pèsent sur de telles exploitations ». On peut penser ici au label LIR (librairie indépendant de référence) qui ouvre droit à bénéficier d'une part d'exonération de la contribution économique territoriale (CET).

Par ailleurs, la dimension de lien social relève également de la responsabilité publique. D'où cette conclusion : « Les collectivités locales doivent réfléchir à la façon d'aider les cinémas à remplir ce rôle qui renforce la cohésion sociale. »

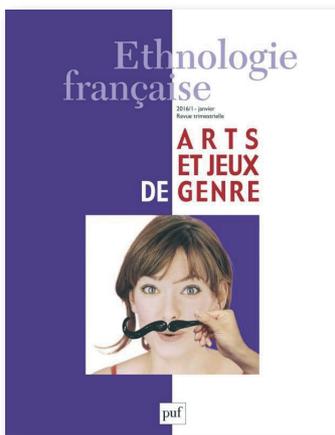
**

Au final, si la logique de l'industrie du cinéma reste éminemment commerciale et se mondialise sur le principe de la concurrence internationale, ce rapport montre un besoin et une tendance réelle à la réaffirmation d'une logique à la fois de commerce de proximité, de solidarité sociale et de service public. Peut-être est-ce là le point de départ d'une nouvelle ère pour le cinéma et pour l'accès au cinéma. Ce qui n'exonère pas de craindre que les phénomènes de concentration mondiaux n'assèchent à plus ou moins long terme les conditions de l'émergence et de la vitalité de la création cinématographique. Car la salle ne suffit pas... ■

Culture et assignations de genre : le coût de la transgression

Analyse

En explorant des sujets très divers – les goûts de lecture, l'apprentissage de la danse, les écuyères du XIX^e siècle... –, le dossier "Arts et jeux de genre" de la revue *Ethnologie française* met à jour des constantes quant à l'impact des assignations de genre, féminin ou masculin, dans les pratiques artistiques.



Arts et jeux de genre Revue *Ethnologie française* sous la direction de Marie Buscatto et Anne Monjaret Editions PUF (2016)

Les arts nourrissent et se nourrissent des assignations sexuées. Première constante concernant l'intrication entre culture et genres : contrairement à l'image d'avant-gardisme social qu'on peut avoir tant de l'extérieur que de l'intérieur des milieux de la création, le monde artistique préserve et reproduit l'héritage de la distinction des sexes.

Les différences objectives font en effet partie du matériau même des arts. L'actrice joue des rôles féminins qui le plus souvent prennent pour source, pour y souscrire ou pour les contester, les stéréotypes à l'œuvre dans la société, notamment la révérence pour la beauté et la jeunesse féminine (on sait les grandes difficultés de carrières pour les comédiennes à partir d'un certain âge). En musique, les voix supérieures des parties chorales seront tenues par et écrites pour des altos ou des sopranos. Et si ce n'est pas le corps qui opère les assignations de genre, ce sera l'histoire qui réserve les cuivres aux hommes et, par exemple, la harpe aux femmes (un instrument qui pourtant, par la position "en amazone" qu'il requiert, a été longuement strictement masculin). En revanche, qu'on travaille dans

une banque ou en tant que commerçant, même si des usages ont tendance à réserver des places différentes aux femmes et aux hommes, qu'on soit l'un ou l'autre s'avère indifférent pour les tâches requises. Ce que corrobore l'étude du DEPS *La lente féminisation des professions culturelles* : l'égalité progresse largement moins dans les milieux de la culture que dans l'ensemble des autres secteurs de l'activité professionnelle (cf. la *Lettre d'Echanges* n°148).

De ce point de vue du lien entre les différences de sexe et le matériau artistique, l'un des articles de la revue va encore plus loin en faisant l'hypothèse que les parcours artistiques permettent de « performer sa carrière de genre ». Cette formulation de spécialiste indique une réalité simple : choisir le métier d'acteur ou d'actrice, de chanteuse ou de chanteur, de trompettiste ou de trapéziste serait une manière de vivre pleinement, comme un choix libre et désiré, comme une excellence, les images imposées du féminin ou du masculin. Pour en quelque sorte les sublimer en liberté.

Le coût de la transgression. Bien entendu ces assignations peuvent aussi être transgressées ou subverties. Elles le sont. Mais celles ou ceux qui le tentent doivent alors en payer le prix. Là réside l'autre constante : la transgression a un coût très élevé pour les artistes femmes ou hommes (comme le montre le remarquable article *Des petits rats et des hommes*, de Joël Laillier, sur les apprentis danseurs). Et ces transgressions restent pour ainsi dire l'exception qui confirme la règle : leurs occurrences ne perturbent pas la norme mais au contraire lui permettent de se reproduire en introduisant de ce point de vue des éléments de liberté et de contestation qui font eux aussi partie de la structure matricielle des pratiques artistiques.

Dans les musiques actuelles (article *Des arrangements féminins ambivalents, musiques actuelles*, par Marc Perrenoud et Jérôme Chapuis), les femmes sont peu nombreuses et « elles semblent à bien des égards assignées à une alternative entre la reproduction du modèle de la dépendance à l'égard des hommes d'une part, et d'autre part la marginalité professionnelle comme prix de la subversion des rapports de genre ».

Plusieurs techniques sont utilisées par les musiciennes pour exister dans le monde archi "viriliste" des musiques actuelles. La première et la plus évidente consiste à s'engager dans un « projet musical de couple », ce qui « permet la mise à distance de rapports de domination, notamment de séduction ».

Pour autant, d'une part cette situation peut être mise en péril en cas de rupture du couple et d'autre part, le succès même du musicien, par exemple au sein d'un autre groupe, peut aussi fragiliser la situation de la musicienne. Ce dont témoigne une chanteuse de manière ambiguë : « Mais, si ça m'embête, parce que Romain [guitariste] m'a un peu laissée tomber quand ils ont commencé à vraiment tourner, c'est grâce à ce qu'on a fait ensemble que j'ai pu continuer. » Coût de la transgression : une carrière éphémère ou fragile.

Une autre technique sera de tenter la carrière "en solo", ce qui peut apparaître comme la manière

la plus simple « pour éviter la confrontation avec l'hégémonie du masculin ». Les coûts sont alors multiples, même s'ils sont choisis : la solitude, le renoncement à certaines formes et formations musicales mais aussi une certaine marginalité, car bien souvent ce choix de la carrière en solo découle ou produit un engagement féministe et militant marqué qui peut entraîner une audience plus confidentielle. L'étude souligne d'ailleurs que ce choix de la carrière en solo est le plus souvent lié à une vive conscience des rapports de domination femme/homme.

Une troisième voie semble plus positive (du point de vue de la réussite sociale) : « être "la" leader ». Mais ce leadership prend des formes différentes chez les hommes et chez les femmes. Pour les musiciens, il sera le plus souvent d'ordre artistique. En revanche, « devenir "la" leader revient généralement à prendre en charge les tâches ingrates, le "sale boulot" », le travail administratif, les contrats, la prospection, les relances téléphoniques... « Cette légitimité est beaucoup plus "rationnelle-légale" que "charismatique", contrairement à ce que l'on trouve en général chez les leaders masculins. » Coût de la transgression : un certain effacement artistique.

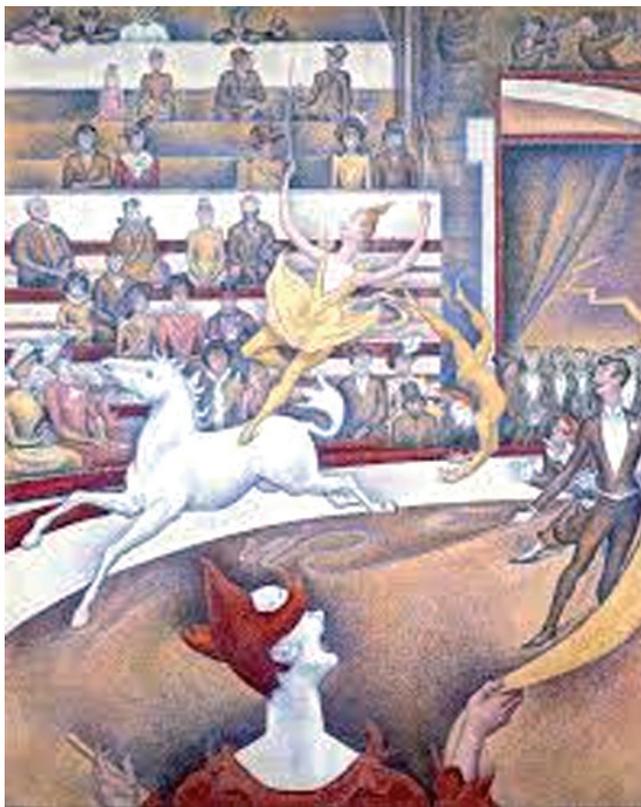
Enfin, dans un paragraphe intitulé "Résistances, transgressions et marginalité professionnelle", les auteurs montrent qu'à travers diverses formes d'instrumentalisation à des fins militantes des stéréotypes de genre, certains groupes de musiques actuelles revendiquent sciemment le "coût" de la transgression qu'ils ou elles effectuent. Alors, « il s'agit moins d'exercer un métier que de pratiquer l'activisme (souvent en tirant ses revenus de l'occupation à temps partiel d'un emploi de service peu qualifié) ».

Au-delà des genres. Dans un article intitulé *Transgresser les normes de genre sur les scènes rap du Gabon*, l'anthropologue Alice Aterianus-Owanga porte notamment son analyse sur la chanteuse congolaise Naneth. Pour « s'autonomiser de secteurs locaux de la production, essentiellement dominés par les hommes », la chanteuse a entre-

pris une « africanisation de la féminité ». Elle a opéré une « analogie entre la femme et le continent africain » au travers du passage d'un rap spécifiquement gabonais vers un style *world music* mêlant jazz et sonorités "traditionnelles", langue fang et langue française. Ce que l'auteure identifie comme une « transformation transnationale des cadres de définition du genre ».

Dès lors, la rude domination masculine tant de l'univers du rap gabonais que de l'image de « femme-garçon » qui y accompagne les femmes rappeuses est davantage transcendée que transgressée, notamment grâce à l'accès aux scènes internationales. La féminité au sens habituel est revendiquée, affichée sous le signe d'une réalité supérieure qui englobe les hommes comme les femmes. Le coût de cette transgression des normes sexuées n'est pas vécu au niveau individuel dans le cadre de la vie quotidienne des musiciennes, mais au niveau de l'exception, car devenir le symbole de l'Afrique ne peut qu'être une situation d'exception : « Bien rares sont les rappeuses qui parviennent à évoluer sur les scènes internationales », concède l'auteure. Ici encore, les arts tolèrent que certains s'échappent des assignations de genre à condition que la règle générale soit préservée.

Pour l'immense majorité, « il semble bien que les transgressions soient rares et minoritaires. Si une fille ou un garçon imagine pratiquer un art "contraire" à son sexe, les résistances mises sur son chemin peuvent l'en dissuader au fil du temps : dénigrement, stigmatisations, pratiques d'exclusion accompagnent encore ces pratiques vécues comme transgressives – et donc opposées à l'ordre genré "naturel" – par une majorité de la population », écrivent en introduction les chercheuses Marie Buscatto et Anne Montarjet. Elles ajoutent que « pour les garçons et les hommes, la stigmatisation s'avère particulièrement sévère, la pratique d'un art "féminin" étant associée au soupçon d'être efféminé ».



L'écuyère de Degas

La lecture de ce dossier "Arts et jeux de genre" de la revue *Ethnologie française* apporte un regard bien particulier et très différent de celui qu'on porte habituellement sur l'inégalité femme/homme. Légitimement, cette question en appelle à un engagement militant pour combattre les inégalités. Mais l'approche anthropologique, elle, est autre. Elle remplace la question de l'inégalité par celle du constat de la résilience des différences sexuées. Si elle n'engage pas un combat contre cette injustice, elle en montre en revanche toute la difficulté, tant s'avère grande l'intériorisation des assignations sexuées. Cette mise en lumière constitue sans doute l'une des conditions premières pour contribuer efficacement à y remédier.

Une mise en lumière qui, en l'occurrence, démontre que l'une des fonctions sociales des arts et de la culture consiste à reproduire la matrice imaginaire des situations d'inégalité entre les femmes et les hommes. ■